

# **REGLEMENT APPEL A CANDIDATURE ACCELERE'HEALTH**

**Expédition vers l'écosystème  
de santé de SION (Valais – Suisse)**

**Version du 4 mai 2021**

## Contexte

Accelere'Health est un programme transfrontalier inédit qui vise à valoriser des projets innovants en santé. Grâce à des échanges intensifs avec les acteurs clés des différents écosystèmes d'innovation en santé, en France et en Suisse (Sion, Besançon et Lyon), ces projets pourront se développer en associant compétences et expertises autour de leurs solutions.

Voir plus d'informations sur le site internet [www.accelere-health.com](http://www.accelere-health.com)

## Qui sont les organisateurs ?

Les dépositaires du projet Accelere'Health :

Cimark  
Route du Rawil 47  
1950 SION  
SUISSE

I-Care LAB Auvergne-Rhône-Alpes  
70 Quai Perrache  
69002 LYON  
FRANCE

Pôle des Microtechniques (PMT)  
18 Rue Alain Savary  
25000 BESANCON  
FRANCE

## Qui peut candidater ?

Accelere'Health s'adresse en priorité aux porteurs de projets innovants c'est-à-dire les entrepreneurs, les startups, les intrapreneurs désireux de faire progresser leurs projets et bénéficier des meilleurs conseils dans le domaine de la santé digitale ou de solutions apparentées/assimilées.

Ces projets doivent avoir moins de 5 ans d'existence et être au moins au stade du démonstrateur ou du prototype (pas d'idée)

## Pourquoi candidater ?

### Elargir votre champ de relations

Accélère'Health\* vous permet de partir en expédition et de vous connecter avec les acteurs scientifiques, industriels, institutionnels et spécifiques en santé des écosystèmes des 3 territoires suivants :

- Besançon en Bourgogne-Franche-Comté
- Lyon en Auvergne-Rhône-Alpes
- Sion dans le Canton du Valais.

*\*Ce dispositif bénéficie du soutien du programme européen de coopération territoriale INTERREG France-Suisse.*

L'action prend la forme de mises en relation dans le cadre de rendez-vous qualifiés et de déplacements en groupe, de 4 à 5 jours sur place, à la découverte (learning expedition) des laboratoires, hôpitaux, sites industriels, incubateurs, accélérateurs, centre de développement de l'écosystème.

### **Accélérer votre projet**

L'objectif : vous permettre de rencontrer les meilleurs experts qualifiés par nos structures d'accueil du programme, de découvrir des environnements dynamiques et complémentaires et de multiplier les contacts – industriels, académiques, médicaux – qui permettront à votre projet de trouver une nouvelle voie d'ascension !

Expertise : Confronter votre innovation aux meilleurs experts des écosystèmes de Besançon, Lyon et Sion afin de vous soutenir dans votre développement

Réseau : Bénéficier des réseaux d'innovation des trois écosystèmes partenaires afin d'élargir vos capacités de développement

Perspectives : Appréhender de nouveaux modèles et marchés économiques afin d'étendre le potentiel commercial de votre projet

Visibilité : Valoriser votre projet et solution auprès d'acteurs reconnus de l'innovation et de la santé

### **Frais et participation aux dépenses**

La participation au programme Accelere Health est gratuite pour les candidats/équipes sélectionnés.

Les frais de candidature liés à l'appel à projets sont à la charge de chaque candidat.

Les équipes sélectionnées pour l'expédition verront leurs frais d'hébergement et de nourriture pris en charge. Le déplacement jusqu'à la région de l'expédition sera remboursé à hauteur d'un montant maximum de 250 CHF (deux cent cinquante francs suisses) par personne (soit 227 € au cours du 5 mai 2021)

Ce montant comprend le voyage de/vers l'écosystème visité. Le remboursement des frais se fera sur présentation des billets et factures de transport. Les transports publics et en commun seront privilégiés.

L'hébergement et la subsistance sur place seront organisés par l'écosystème hôte et pris à sa charge.

Tout autre extra sera à la charge des participants.

## **Comment candidater ?**

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet [www.accelere-Health.com](http://www.accelere-Health.com) dans menu « je participe ». Remplissez intégralement les éléments demandés et soumettez votre candidature.

Les dates prévisionnelles d'ouverture des candidatures sont présentées au § « *Calendrier des appels à candidature* »

Les candidats déclarent qu'ils sont les propriétaires de tous les droits sur les documents soumis et qu'ils ont le droit de les soumettre.

Il n'existe aucun droit au retour ou à la restitution des documents soumis, que ce soit pendant ou après la participation ou en cas de retrait de la candidature.

## Quels sont les critères de sélection ?

Le jury de sélection est composé des 3 organisateurs du projet. La notation s'appuie sur 3 types de critères pour analyser et retenir le projet :

- La maturité, solidité et pertinence du projet.
- Sa capacité à trouver des partenaires pertinents dans l'écosystème cible de l'appel à candidature.
- La complétude des informations du dossier présenté.

## Période d'instruction et sélection des projets

A l'issue du dépôt des candidatures, Le jury se réunit pour examiner les candidatures et pour délibérer. Seront retenus au maximum 5 projets issus de l'écosystème de Besançon et 3 de l'écosystème de Lyon.

Des informations complémentaires pourront vous être demandées pendant cette période d'instruction et de sélection des projets.

## Communication des résultats

- **Votre projet est retenu** : vous êtes notifiés par mail et l'équipe reprendra contact avec vous pour la suite : engagement, mise en relation, ...
- **Votre projet n'est pas retenu** : vous êtes informés par mail. Le Jury n'est pas tenu de justifier ou documenter son refus.

## Calendrier des appels à candidature

	<b>SION</b>	<b>BESANCON</b>	<b>LYON</b>
Ouverture des candidatures (via site internet)	6 mai – 11 juin 2021	7 octobre – 20 novembre 2021	10 février – 18 mars 2022
Période d'instruction et sélection des projets	S24 -S25 14 juin -25 juin 2021	S47-S48 22 novembre -3 décembre 2021	S12-S13 21 mars -1 avril 2022
Communication des résultats	S27 5-9 juillet 2021	S49 6 -10 décembre 2021	S14 8 avril - 12 avril 2022
Dossier d'engagement	S27-S28	S50-S51	S15-S16
<b>Expédition dans l'écosystème</b>	<b>Octobre 2021</b>	<b>Février 2022</b>	<b>Juin 2022</b>

## Expédition

Les candidats sélectionnés par le jury se verront proposer un programme spécifique d'immersion au sein de l'écosystème pour lequel ils ont postulé.

L'Expédition consiste en un programme de cinq jours de visites et interactions avec les acteurs de l'écosystème hôte. L'accueil se fait le lundi matin de la semaine d'expédition et s'achève le vendredi en fin de matinée.

Les contraintes liées à la crise sanitaire (COVID 19) à la date des expéditions peuvent en impacter l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit d'adapter le programme le cas échéant.

## Engagement des candidats et des lauréats

Les candidats s'engagent à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils soumettent. Toutes inexactitudes ou omissions pouvant conduire à une évaluation erronée entraînera l'annulation de la candidature.

Les équipes sélectionnées s'engagent à participer au programme complet, à être présentes durant toute l'expédition pour laquelle ils ont été sélectionnés et respecter les instructions qui leur seront données.

L'absence injustifiée du chef d'équipe d'un projet sélectionné entraînera la disqualification de son projet et des pénalités financières.

Les participants autorisent les organisateurs à faire référence à leurs noms et à leurs projets, ainsi qu'à utiliser des photos d'eux prises pendant l'expédition à des fins de relations publiques et de communication.

L'entreprise lauréate signe un contrat d'engagement et de déontologie à retourner aux organisateurs dans le délai imparti qui portent essentiellement sur :

- La déontologie et le respect des consignes données par les Organisateur
- La responsabilité des lauréats
- Les conditions de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, documents administratifs nécessaires pour voyager.
- Les pénalités en cas de désistement
- La responsabilité des organisateurs
- ...

Le contrat sera adressé aux Lauréats retenus au terme du processus de sélection. La candidature finale est validée à l'issue de la signature du contrat entre les deux parties.

## Responsabilité des organisateurs

Le rôle des organisateurs s'arrête à une mise en relation la plus pertinente possible entre les différents acteurs des écosystèmes. Ils dégagent toutes responsabilités en cas de non-aboutissement de relations, de contrats, ou d'engagement divers. Les mises en relation entre les différents acteurs se font sous leur unique responsabilité.

Les organisateurs sont tenus à la confidentialité pour l'examen des dossiers ou à propos de toutes informations stratégiques ou confidentielles pendant le déroulé de l'opération.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités quant à la véracité des déclarations faites, y compris celles faites par les partenaires, experts et conseillers, le Comité de Sélection ou toute autre personne participant au programme Accélère'Health. La responsabilité des personnes auxiliaires est expressément exclue dans son intégralité.

Les décisions prises par les organisateurs dans le cadre du programme Accélère'Health sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours juridique ou droit de réponse.

Les organisateurs ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects, notamment le manque à gagner, dans le cadre légal appliqué en Suisse et en France, et ne peuvent être tenus pour responsables des dommages en cas de force majeure.

## Propriété intellectuelle

Toutes les candidatures restent la propriété des candidats. Il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires s'ils estiment que leur projet nécessite une protection juridique.

La propriété intellectuelle reste entre les mains des propriétaires de la technologie. Les candidats certifient détenir légitimement ces droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets qu'ils soumettent. Ils sont responsables de gérer leur propriété intellectuelle avec les institutions impliquées (employeur, partenaire, etc.). Les organisateurs ne revendiquent aucun droit de propriété intellectuelle sur les projets soumis et ne peuvent en être tenus pour responsables.

Les candidats dégagent les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes réclamations de tiers concernant une prétendue violation présumée de droits d'auteur, de droits de propriété industrielle, de secrets commerciaux et d'autres droits de tiers en rapport avec les informations et le matériel soumis par les candidats dans le cadre du programme Accélère'Health.

## Confidentialité

La politique de confidentialité du Programme Accélère Health est conforme aux lois européennes et suisses ainsi qu'au règlement général sur la protection des données (GDPR).

Les candidats acceptent que leurs documents de candidature soumis dans le cadre du processus de candidature en ligne et les informations connexes seront considérés comme non confidentiels.

Ils seront donc accessibles au comité de sélection de Accélère Health ainsi qu'aux experts, conseillers et partenaires du projet. Le Comité de Sélection et les partenaires ne sont pas autorisés à partager les documents de candidature avec des tiers sans l'accord écrit du candidat.

Dans le cadre du programme et s'il est sélectionné, le candidat s'engage à participer activement à l'expédition pour laquelle il a été sélectionné et à y présenter sa solution.

La présentation de l'entreprise et de sa solution pourront être partagées en ligne sur le site dédié du programme. Les photos/vidéos prises pendant l'expédition et le programme peuvent être librement utilisées par les organisateurs à des fins de communication.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux informations et/ou documents confidentiels soumis par les candidats au cours de la procédure de candidature en ligne, ainsi qu'en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et/ou du savoir-faire qu'ils contiennent.